Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260604-B2026_179BIS-DE

Bureau métropolitain du 4 juin 2026

Décision

PSDA/DDTER/STEE/UCE
Rapporteur : Mme Rouillard S.

B 2026-179 - Développement durable du territoire - Plan Climat Air Énergie Territorial - Énerg'iV - SAS projet éolien sur la commune de Rives-du-Couesnon - Prise de participation - Approbation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18h02.

Présents : Mme Appéré N. Présidente, M. Dehaese O., M. Huaumé Y., Mme Faucheux V., M. Sémeril S., Mme Vincent S., M. Pollet M., Mme Boukhenoufa F., M. Chapellon D., Mme Louapre F., M. Puil H., M. Morvan F., Mme Armand R., M. Amiot J., Mme Zamord P., Mme Duffaud L., M. Prizé L., Mme Rouillard S., M. Roullier O., Mme Billard A., M. Depouez H., M. Desmots X., M. Hervé M., M. Le Blond G., M. Savignac J., Mme Sonnet C., M. Du Mottay E., M. Houssin J., Mme Kerauffret V., M. Le Meut P., M. Lesné B., M. Prigent A..

Ont donné procuration : M. Pinault P. à Mme Faucheux V., M. Guéret S. à M. Roullier O., M. Morel C. à M. Sémeril S..

Absents/Excusés : M. Le Borgne D., Mme Parmentier M., Mme Remoissenet L., M. Collet S., M. Denis G., M. Labbé S..

Le quorum s'élève à 21 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 29 mai 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

La séance est levée à 18h36.

***

Vu la délibération n° C 2026-039 du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau.

EXPOSÉ

Rennes Métropole doit donner son accord à l'entrée de la SEML Énerg'iV au capital d'une société par actions simplifiées (SAS) pour développer un projet de parc éolien situé sur la commune de Rives-du-Couesnon, pour un montant de 29 800 € soit 42,6 % du capital social de la SAS.

Par délibération n° C 18.102 du 20 juin 2018, le Conseil métropolitain a approuvé l'entrée de

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260604-B2026_179BIS-DE

Rennes Métropole au capital de la SEML Énerg'iV, dont l'objet social est de renforcer la production d'énergies renouvelables. Énerg'iV réunit le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35), acteur public majoritaire, le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, la Caisse des Dépôts, ARKÉA, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et la Banque Populaire de l'Ouest.

Sur la commune de Rives-du-Couesnon, une zone a été identifiée comme pouvant potentiellement accueillir trois éoliennes de puissance unitaire d'environ 3,5 MW.

La commune souhaite un projet respectueux des intérêts du territoire et de ses habitants. Il est prévu de créer une société de projet, sous la forme d'une société par actions simplifiées (SAS). Cette SAS, qui aura vocation à investir dans des équipements de production et à en assurer l'exploitation, réunira, dans un premier temps, la commune de Rives-du-Couesnon, la SEML Énerg'iV, Fougères Agglomération, Énercoop Bretagne et EnRciT (Énergie Partagée). La commune souhaite s'impliquer dans le projet en apportant à la société les promesses de bail emphytéotique signées entre les propriétaires, exploitants et la société de projet.

À la création, la société sera capitalisée à 70 000 €, soit 700 actions d'une valeur unitaire de 100 €. L'actionnariat sera constitué comme suit :

- 42,9 % pour la commune de Rives-du-Couesnon représentant 300 actions à 100 €, soit 30 000 € correspondant à l'apport des promesses de bail ;
- 42,6 % pour la SEML Énerg'iV représentant 298 actions à 100 € soit 29 800 € ;
- 14,3 % pour Fougères Agglomération représentant 100 actions à 100 € soit 10 000 € ;
- 0,14 % pour Énercoop Bretagne représentant 1 action à 100 € soit 100 € ;
- 0,14 % pour EnRciT représentant 1 action à 100 € soit 100 €.

À ce capital, s'ajouteront des apports en compte courant d'associés pour financer la phase de développement à hauteur de 700 000 €, la part d'Energ'iV correspondant à environ 105 000 €.

Plusieurs développeurs éoliens ont sollicité la commune et les propriétaires afin de lancer le développement d'un projet sur cette zone. La sélection d'un partenaire technique va prochainement être engagée ainsi que les premières étapes de concertation locale qui seront assurées par Énerg'iV. L'intégration du partenaire technique impliquera une évolution du capital de la SAS.

En termes de gouvernance, jusqu'à l'entrée du partenaire technique, les décisions seront prises en assemblée générale à la majorité qualifiée de 80 %.

Le pacte d'associés prévoit la création d'un comité de direction qui sera chargé d'approuver les décisions stratégiques pour le développement du projet. Le comité de direction sera composé d'au moins un représentant par actionnaire, avec un poids proportionnel à sa participation au capital. Le partenaire technique, prochainement sélectionné, sera minoritaire dans l'actionnariat (33 %). Les décisions les plus structurantes seront adoptées à une majorité qualifiée de 67 % pour permettre aux acteurs du territoire et/ou citoyens d'avoir un véritable poids dans la prise de décision.

***

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

A l'unanimité,

- d'approuver la prise de participation de la SEML Énerg'iV au capital de la SAS du projet de parc éolien sur la commune de Rives-du-Couesnon pour un montant de 29 800 €, soit

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260604-B2026_179BIS-DE

298 parts sociales d'une valeur unitaire de 100 €, ce qui représente 42,6 % du capital social.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Olivier DEHAESE
Elu Premier Vice-Président
Signé le : 16 juin 2026

Laurence QUINAUT
Signature numérique de Laurence QUINAUT
Date : 2026.06.16 15:41:58 +02'00'

Olivier DEHAESE

Laurence QUINAUT